



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 106 – 31 mars

Faits saillants

- Reprise des mesures sectorielles du 10^{ème} paquet de sanctions de l'UE contre la Russie
- UE-Suisse : le Conseil fédéral évoque un mandat de négociations d'ici la fin juin
- Le Tessinois Sergio Ermotti nommé à la tête d'UBS

Guerre en Ukraine

Sanctions : Après la reprise début mars des mesures individuelles du 10^{ème} paquet de sanctions édicté par l'UE à l'encontre de la Russie, le Conseil fédéral (= gouvernement) a adopté ce jeudi les mesures sectorielles du paquet européen. Outre (i) des dispositions relatives à la déclaration obligatoire dans le domaine financier et (ii) l'interdiction aux ressortissants russes d'exercer au sein des organes directeurs d'infrastructures critiques, (iii) de nouvelles restrictions sont introduites au plan commercial : à l'exportation, concernant les biens à double usage, les biens destinés à un usage militaire, au secteur de la défense et de la sécurité, à l'industrie aéronautique et plus largement à tout ce qui permettrait de renforcer l'industrie russe ; et à l'importation, avec des restrictions visant les biens stratégiques pour le commerce extérieur russe. Principal élément à retenir de la reprise de ce 10^{ème} paquet de sanctions, le Conseil fédéral a introduit la possibilité de mettre à disposition des avoirs à une personne ou entité sous sanctions pour préserver des « intérêts matériels » de l'économie suisse. Cette déclaration a été prise spécifiquement pour éviter que des participations dans les deux entreprises suisses, Sulzer et Medmix AG, ne puissent être récupérées par deux banques russes placées sous sanction. La holding Tiwel AG qui possède les deux entités avait en effet contracté un prêt auprès de deux banques russes, depuis mises sous sanctions, et ne pouvait ainsi plus honorer le remboursement du prêt, au risque de voir les entreprises Sulzer et Medmix AG passées sous pavillon russe au titre de leur rôle comme garant du prêt. A noter par ailleurs, sur le modèle de l'exception octroyée début mars pour faciliter l'aide humanitaire en Syrie, que la Confédération a autorisé la fourniture de certains services à des organisations humanitaires russes.

Macroéconomie

Finances publiques : En 2022, les recettes fiscales de l'Administration fédérale des contributions (AFC) se sont élevées à 57,3 Mds CHF, en hausse de 1 Md CHF par rapport à 2021. Si elles restent inférieures aux prévisions (58,9 Mds CHF), les recettes ont été portées par le produit record de la TVA (24,6 Mds CHF), favorisé par l'inflation. L'AFC rappelle qu'en 2022, les Suisses se sont prononcés sur 3 sujets fiscaux : ils ont rejeté la suppression du droit de timbre de négociation et la suppression partielle de l'impôt anticipé, mais ont approuvé la hausse de la TVA liée à la réforme AVS (1^{er} pilier du système de prévoyance vieillesse financé par répartition). Les taux relevés de TVA entreront en vigueur en janvier 2024, le taux normal passant de 7,7 % à 8,1 %.

Dans le canton de Genève, la hausse record des recettes fiscales, en très large partie portée par le négoce de matières premières, qui a représenté près de la moitié du produit de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice, a permis d'afficher un excédent net de 1,3 Md CHF, dont 600 M ont été affectés à l'amortissement accéléré de la dette du canton (3,7 Mds CHF fin 2022). La pyramide fiscale du canton illustre sa dépendance à un nombre restreint d'entreprises, puisque 80 % de l'impôt sur le bénéfice est imputable à 0,5 % des entreprises.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 30/03	Var. vs 23/03
EUR/CHF	0,9962	-0,0 %
USD/CHF	0,9163	+0,1 %
SMI	10 719	+2,9 %
Taux 10a	1,166 %	+6 pb

Cette semaine, le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le premier supplément ordinaire au budget 2023, appelant le Parlement à autoriser 16 crédits supplémentaires pour un montant total de 434 M CHF. Ces crédits concernent principalement le domaine de l'asile (166 M CHF) - 30 000 nouvelles demandes étant attendues pour 2023 - le plan d'action de secours en faveur de l'Ukraine et de la République de Moldavie (113 M) et les indemnités octroyées aux opérateurs ferroviaires pour le transport régional de voyageurs (87 M). Les crédits d'engagement relatifs à Credit Suisse seront soumis au Parlement dans un message distinct.

En parallèle, l'exécutif a présenté un nouveau train de mesures afin d'alléger les déficits structurels prévus à partir de 2025. Après la présentation en janvier d'un programme d'assainissement de 2 Mds CHF pour l'année 2024, le Conseil fédéral entend réduire les dépenses fortement liées, (i) en diminuant temporairement les contributions de la Confédération à l'assurance-chômage et au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) d'une part, et (ii) en abaissant la part de l'impôt fédéral direct revenant aux cantons, d'autre part. Si ces mesures devraient permettre l'économie de 600 à 700 M CHF par an à compter de 2025, elles ne suffiront pas à équilibrer les comptes de la Confédération.

Politique commerciale : Les conclusions relatives au projet d'accord de libre-échange négocié entre l'AELE - auquel appartient la Suisse - et la Moldavie ont été annoncées cette semaine. L'accord devrait être signé en juin 2023 par l'AELE. A noter que la Suisse et le Liechtenstein ont par ailleurs célébré cette semaine le centenaire du traité bilatéral d'union douanière.

Secteur financier

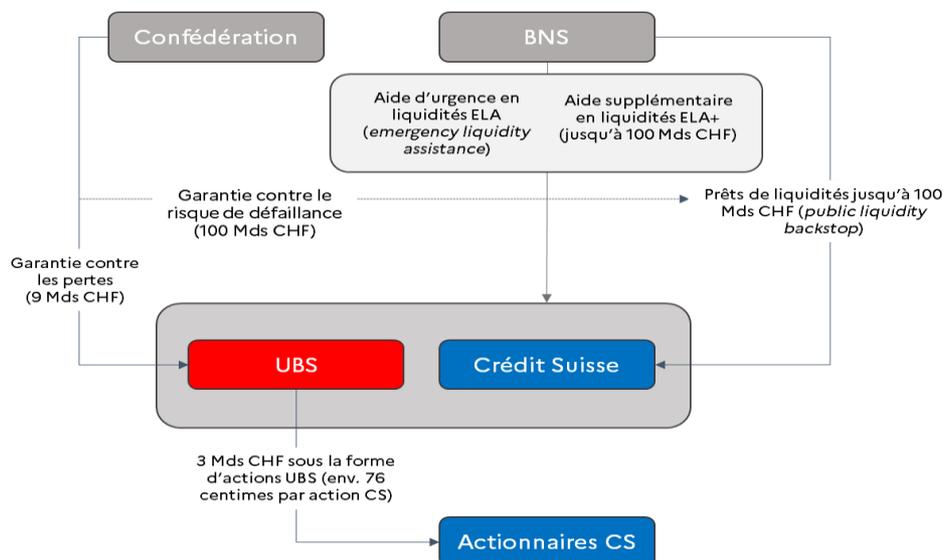
UBS : UBS a annoncé mercredi la nomination surprise de Sergio Ermotti au poste de directeur général en vue de piloter le rachat de Crédit Suisse. Déjà directeur général du groupe de 2011 à 2020 et président actuel du réassureur Swiss Re, le Suisse remplacera, dès le 5 avril, Ralph Hamers, qui avait pourtant fait part de son souhait de mener à bien la reprise de Crédit Suisse. Les régulateurs suisses auraient encouragé UBS à rappeler un cadre dirigeant de nationalité suisse lors des négociations du week-end dernier.

Rachat de Crédit Suisse : Le Conseil fédéral a précisé cette semaine que le train de mesures de sauvetage de Crédit Suisse apparaissait comme la solution la moins onéreuse pour l'Etat et les contribuables dans le cadre de la reprise de la banque : une faillite de l'établissement aurait ainsi coûté 146 Mds CHF à minima selon la commission des finances du Conseil des Etats (=chambre haute). Les commissions des finances des deux Chambres fédérales ont recommandé ce jeudi l'adoption des deux crédits d'engagement urgents de 109 Mds CHF accordés comme garantie dans le cadre de la reprise de Crédit Suisse : (i) un crédit de garantie contre le risque de défaillance de 100 Mds CHF mis à disposition de la BNS, destiné à couvrir les prêts accordés sous forme de liquidités à CS, et (ii) un crédit de garantie de 9 Mds CHF contre les pertes liées au rachat, directement accordé à UBS. Afin de présenter une solution avant l'ouverture des marchés asiatiques la semaine passée, le Conseil fédéral) avait adopté ces engagements de crédits dans une ordonnance d'urgence, se soustrayant à l'approbation du Parlement qui se réunira en session extraordinaire en avril.

Crédit Suisse devra de son côté verser une prime de risque annuelle correspondant à 1,5 % du montant des prêts d'aide sous forme de liquidités en cours à la Confédération et à la BNS, soit 3 % par an au total. La Confédération recevra en outre chaque année une prime de mise à disposition pour la garantie du risque de défaillance, qui s'élèvera à 0,25 % du montant maximal de l'aide sous forme de liquidités (max. 100 Mds CHF) et sera versée à la fin du prêt d'aide sous forme de liquidités. La BNS percevra quant à elles des intérêts. Ce filet de sécurité supplémentaire s'ajoute aux programmes d'aide d'urgence en liquidité de la BNS, ELA et ELA+, dont les taux d'intérêts ont été divulgués : (i) les banques recourant au programme ELA paieront à la BNS un taux d'intérêt égal au taux directeur actuel de la BNS (1,5 %) plus 0,5 point de pourcentage tandis que (ii) l'aide ELA+ est disponible au taux directeur plus 3 points de pourcentage.



Plan de la Confédération et de la BNS pour le sauvetage de Crédit Suisse



Evasion fiscale : Un rapport du Sénat américain a accusé cette semaine Crédit Suisse de complicité d'évasion fiscale. La commission des Finances estime en effet que la banque aurait violé les conditions de l'accord signé en 2014 avec le ministère de la Justice, en omettant de signaler à l'administration fiscale américaine 700 M USD d'avoirs détenus par des citoyens américains.

Secteurs non financiers

Relations UE-Suisse : Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) d'établir, avec ceux de la justice et de l'économie, les grands axes d'un nouveau mandat de négociation avec l'UE d'ici la fin du mois de juin. Si des incertitudes demeurent quant aux trajectoires de ce mandat, notamment concernant les mesures de protection supplémentaires appelées par l'exécutif, la Confédération apparaît en phase avec les vingt-six cantons, qui indiquaient le 24 mars dernier dans un communiqué conjoint les compromis acceptables pour stabiliser la relation bilatérale. Selon le communiqué du Conseil fédéral, l'approche par «paquets» resterait privilégiée avec pour finalité l'élaboration d'un paquet complet comprenant plusieurs accords concrets, en particulier sur l'électricité, la sécurité alimentaire et la santé, en lieu et place d'un seul accord réglant des questions institutionnelles, telles que la reprise du droit, la surveillance et le règlement des différends. Selon le Conseil fédéral, la 9^{ème} session de discussions exploratoires entre l'UE et la Suisse prévue le 20 avril prochain doit permettre la poursuite des discussions techniques, favorisant le rapprochement des deux parties.

Innovation : En 2022, l'Organisation européenne des brevets (OEB) a enregistré plus de 9 000 demandes de protection de propriété intellectuelle émanant d'entreprises et d'instituts suisses, soit une progression de +5,9 % par rapport à 2021. Cette croissance se révèle supérieure à la moyenne mondiale (+2,5 %) et européenne (+0,1 %), et maintient la Suisse au premier rang du nombre de demandes de brevets par habitant, devant la Suède et le Danemark. Par entreprises, le groupe pharmaceutique Roche a déposé 650 demandes de brevets, suivi par ABB (419) et Nestlé (410). Le volume de demandes de brevets, indicateur précoce des investissements des entreprises en R&D, témoigne de la résistance de l'innovation malgré les incertitudes économiques qui ont marqué 2022.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :

Gilles BORDES

Rédacteurs :

Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Louise DUSSINE

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay